



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 21 du 03 mars 2020**

**- Spécial -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

# **SOMMAIRE**

**n°21 du 03 mars 2020**

**- Special -**

**Préfecture de Loire-Atlantique - Bureau des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

Arrêté préfectoral du 03 mars 2020 modifiant la composition du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire

**Bureau des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

---

**Préfecture de la Loire-Atlantique**



## PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

### Préfecture

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial

Bureau des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Arrêté préfectoral modifiant la composition du Conseil de  
Surveillance du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire -  
Mandat 2019-2024 - Nomination de Monsieur Paul SCHERRER

## LE PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur

- VU** le code des transports, et notamment les articles R 5312-36 et suivants ;
- VU** la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 modifiée portant réforme portuaire ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** le décret n° 2008-1035 du 9 octobre 2008 modifié instituant le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2019 portant composition du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire pour le mandat 2019-2024 ;
- VU** l'arrêté du 21 février 2020 du secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports portant nomination au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire de M. Paul SCHERRER, en qualité de représentant du ministre chargé des ports maritimes en remplacement de M. Jean-Claude LE CLECH, démissionnaire ;
- SUR** proposition du secrétaire général ;

### ARRETE

Article 1- : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2019, établissant la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire est modifié comme suit :

➤ **1<sup>er</sup> collège, au titre des représentants de l'Etat :**

- Monsieur Paul SCHERRER, représentant du ministre chargé des ports maritimes.

Les autres dispositions de l'article 1<sup>er</sup> sont inchangées.

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2019 susvisé sont inchangées.

Article 3 - Monsieur Paul SCHERRER est désigné membre du conseil de surveillance du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire pour la durée du mandat 2019-2024 restant à courir.

Article 4 – Le secrétaire général pour les affaires régionales, le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le président du directoire du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire.

Nantes, le - 3 MARS 2020

**Le Préfet,**



**Claude d'HARCOURT**

